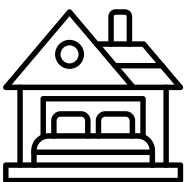




Parcours global



Mise à l'abri et hébergement



Accompagnement administratif et juridique



Accompagnement sanitaire et social

CONTACT

HUDC

service.hudc@ligue11.org
09.63.67.34.63

HUDA

service.huda@ligue11.org
04.68.71.96.00

CADA

Carcassonne

cada.carcassonne@ligue11.org
04.68.71.09.93

Narbonne

cada.narbonne@ligue11.org
04.68.43.69.08

Lagrasse

cada.lagrasse@ligue11.org
04.68.43.17.19

CPH

service.cph@ligue11.org
04.68.71.19.82

SAMIE

service.samie@ligue11.org
09.72.80.71.73

La ligue de l'enseignement de l'Aude - FAOL

22, rue Antoine Marty CS60113
11890 CARCASSONNE cedex 9
contact@ligue11.org

04.68.11.43.00

www.ligue11.org

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
DE L'AUDE - FAOL



FAOL la ligue
de l'enseignement
Aude

PÔLE SOLIDARITÉ

Hébergement d'Urgence Demandeurs d'Asile

Hébergement d'Urgence de Droit Commun

Centre d'Accueil Demandeurs d'Asile

Centre Provisoire d'Hébergement

Service d'Accompagnement des
Mineurs Isolés Etrangers



**PRÉFET
DE L'AUDE**
Liberté
Égalité
Fraternité

L'HÉBERGEMENT D'URGENCE

de Droit Commun

L'HUDC est destiné à apporter des solutions immédiates à des demandes urgentes en offrant des prestations de première nécessité (mise à l'abri, colis alimentaire, hygiène...) à des ménages sans-abri ou brutalement confrontés à une absence de logement. L'hébergement se fait sans conditions réglementaires de ressources.

Il s'agit d'un accueil « inconditionnel » c'est-à-dire sans sélection des publics accueillis, et sans condition de régularité de séjour. Au-delà de la mise à l'abri, les travailleurs sociaux peuvent, après évaluation, accompagner les personnes dans des démarches d'insertion (ouverture/rétablissement des droits AME, PUMA, CSS, CAF, régularisation du droit au séjour, recherche de logement...) et proposer une orientation vers des structures d'insertion adaptées.

LES CENTRES D'ACCUEIL

pour Demandeurs d'Asile

Le CADA offrent aux demandeurs d'asile un lieu d'accueil pour toute la durée de l'étude de leur dossier de demande de statut de réfugié.

Cet accueil prévoit leur hébergement, ainsi qu'un suivi administratif (accompagnement de la procédure de demande d'asile), un suivi social (accès aux soins, scolarisation des enfants, etc.) et une aide financière alimentaire.

LE CENTRE PROVISOIRE D'HÉBERGEMENT

Le CPH accueille les bénéficiaires de la protection internationale, orientés par l'OFII, qu'ils soient en famille ou personnes isolées, toutes origines confondues. Il s'adresse prioritairement à des publics en situation de vulnérabilité (sortant des CADA ou HUDA), nécessitant un accompagnement renforcé.

Nous proposons un hébergement temporaire en diffus et un accompagnement global visant l'autonomie et une intégration durable : accès aux droits, santé, apprentissage du français, insertion professionnelle, scolarité, parentalité, activités culturelles et sportives, et accès au logement.

Les logements (16 appartements répartis sur Carcassonne) favorisent l'autonomie et l'inscription dans le tissu social local.

Le CPH veille à maintenir une diversité des profils accueillis, afin de prévenir les logiques de stigmatisation ou de repli communautaire.

LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS ISOLÉS ÉTRANGERS

Le Service d'Accompagnement des Mineurs Isolés Étrangers accompagne des jeunes de nationalité étrangère arrivés seuls, sans famille sur le territoire français. Reconnus sous le statut de Mineurs Non Accompagnés (MNA), ces jeunes sont placés sous le régime de la protection de l'enfance.

Le SAMIE accompagne un public mixte composé de 60 jeunes âgés entre 13 et 21 ans tout au long de leur parcours d'intégration en France.

